

VOTE du BUDGET PRIMITIF de l'HOPITAL SAINT-JACQUES (Ex.1954)

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 15 Février 1954

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif de l'Hôpital Saint-Jacques pour l'exercice 1954.

Ce projet de Budget est arrêté en Recettes et en Dépenses à la somme de 24.867.000 francs.

Sur le Budget Primitif de la Commune, en Recettes et en Dépenses, une provision de 10.000.000 de francs, étant déjà inscrite, je vous demande en conséquence de voter, tant en recettes qu'en dépenses, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de: 14.867.000 francs.

RECETTES - Chapitre IX - Article 1 (Hôpital St-Jacques) .. 14.867.000 F
DEPENSES - Chapitre XXX bis - art.1 -d°- 14.867.000 F

Ces opérations seront régularisées au prochain Budget Additionnel./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,

Signé: VALLON HOARAU.

Je mets aux voix le Budget Primitif de l'Hôpital Saint-Jacques pour l'exercice 1954 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de VINGT QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE FRANCS (24.867.000 F)